

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 30 Juin 2026

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation
02 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Martine NOWACZYK, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Séverine TROMPARENT (pouvoir à Florence CAPITAIN), Jean-Louis MANGIN (pouvoir à Serge SAUVAGERE)

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE & GARDERIE A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2026— Délibération n° 2026-44

Le Maire informe les élus que le prix des repas livrés à la cantine scolaire et au centre de loisirs selon le marché de restauration scolaire attribué à API restauration, a subi une nouvelle revalorisation. Le Maire propose au Conseil d'appliquer une revalorisation de 3% sur les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie.

La tarification suivante est proposée aux membres du conseil municipal ;

Cantine

4.58 € le repas pour le forfait cantine régulière soit 65.95 € par mois échu de septembre à juin

4.99 € le repas isolé

1.81 € pour les enfants allergiques (repas fourni par les parents) pour un forfait de 26.06 € par mois échu de septembre à juin

Garderie

Matin et soir : 31.70 €/mois, 15.85 € pour le 2ème enfant ;

Matin ou soir : 15.85 € et 7.92 € pour le 2ème enfant ;

Garderie exceptionnelle : 2.30 €.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- VALIDE les tarifs proposés à compter du 01 septembre 2026

- RAPPELLE qu'une pénalité de 5 € par retard et par enfant est toujours applicable en cas de dépassement des horaires de la garderie.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Maire,

Pascal BARBERET